

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **11 (1875)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

1^{er} Janvier 1875.

11^e année.

N^o 1.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Circulaire du Comité directeur de Fribourg aux instituteurs et amis de l'instruction publique. — La loi militaire. — Entretien d'outre-tombe entre le Père Girard et le président Frossard. — Correspondances de Paris, Vaud et Neuchâtel. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

CIRCULAIRE

LE COMITÉ-DIRECTEUR

DE LA

Société des instituteurs de la Suisse romande, aux Comités cantonaux et aux membres de la Société.

Messieurs, chers collègues et amis,

Ensuite des décisions prises, soit par l'Assemblée générale tenue à Saint-Imier au mois de juillet dernier, soit par le Comité central siégeant à Fribourg, le 4 octobre, nous venons vous rappeler ou vous annoncer :

1^o que **Fribourg** a été désigné comme siège du Comité-Directeur pendant les années **1875** et **1876** ;

2^o que ce nouveau Comité est chargé, entre autres, de la publication et de l'administration du journal l'*Educateur*, avec M. le professeur **Daguet**, à *Neuchâtel*, comme rédacteur en chef :

3^o que ce Comité-Directeur est constitué comme suit :

Président : MM. **Auguste Majeux**, professeur, à *Fribourg*.

Vice-Président : **Pierre Ducotterd**, » »

Caissier-Gérant : **Jean Chanex**, instituteur, »

Secrétaire : **Georges Daguet**, » »

Pierre Torche, professeur, »

4^o Enfin, que ce Comité entrera définitivement en fonctions le 1^{er} janvier prochain, et qu'à cette même date l'*Educateur* commencera sa deuxième période fribourgeoise, pour continuer à paraître avec la même périodicité que du passé, dans les mêmes conditions, et dans le même esprit national, chrétien et humanitaire.

En conséquence, tout ce qui concerne la rédaction devra être adressé, comme précédemment, à M. le professeur **Alexandre Daguet**, à *Neuchâtel*, — les réclamations relatives à l'administration et à l'expédition du journal, à M. **J. Chanex**, instituteur, gérant de l'*Educateur*, à *Fribourg*, — et les annonces et avis, à M. le professeur **P. Torche**.

Chers collègues et amis,

Nous ne nous sommes jamais dissimulé l'étendue, ni les difficultés, ni peut-être même les dangers de la tâche que nous avons aussi sincèrement demandée que vaillamment acceptée. Si nous n'avions consulté que nos propres forces, certes, nous n'eussions jamais pensé à revendiquer les droits que nous conféraient les Statuts mêmes de notre Société des instituteurs de la Suisse Romande, et nous eussions, sans mot dire, laissé passer notre tour. Mais ce qui nous a encouragés, c'est la conviction où nous étions que l'honneur du nom fribourgeois y était engagé, c'est la pensée que nos collègues et confédérés des cantons occidentaux nous tiendraient compte de notre bonne volonté, de notre ardent désir de faire tous nos efforts pour la prospérité de notre Société, et que, par conséquent, nous rencontrerions auprès de vous tous, appui et indul-

gence, des cœurs amis, des intelligences et des plumes actives et dévouées, consacrées sans réserve au culte du beau, du vrai et du bon.

C'est à cet appui réel, c'est à cette collaboration de tous, à cet échange continu de travaux et de renseignements utiles, que nous venons faire appel aujourd'hui, en priant non-seulement les sociétés, individuellement, de nous honorer le plus souvent possible de leurs communications, mais aussi les différents Comités cantonaux ou locaux, les conférences d'instituteurs, les commissions et autorités scolaires, cantonales ou communales, directeurs ou inspecteurs d'écoles, etc., de nous transmettre soigneusement soit les simples *nouvelles*, soit les *travaux* pédagogiques de nature à intéresser le corps enseignant et tous les amis de l'instruction.

Les membres du Comité central dans les cantons de Vaud, de Neuchâtel, de Genève, et dans le Jura bernois, voudront bien surtout prendre à cœur cette recommandation, qui s'adresse à eux de la manière la plus pressante.

Chers collègues et amis, nous comptons sur vous tous. Soutenez-nous dans notre entreprise.

Une nouvelle circulaire vous fera connaître prochainement les questions qui devront être soumises à l'examen des sections et faire l'objet des rapports généraux et de la discussion de notre deuxième Congrès pédagogique fribourgeois, soit de l'Assemblée générale qui vous réunira, en 1876, sur les bords hospitaliers de « la libre Sarine. »

Agréez, Messieurs et chers amis, nos salutations les plus affectueuses.

Fribourg, 11 décembre 1874.

Au nom du Comité-Directeur :

Le Président,

Auguste MAJEUX.

Le Secrétaire,

Georges DAGUET.



La loi militaire.

Le Conseil national a prononcé en second débat, et voici en quels termes sont libellées les dispositions qui concernent cet objet si important pour le Corps enseignant et l'Ecole.

« Les cantons veillent à ce que la jeunesse masculine, depuis
» l'âge de 10 ans jusqu'à sa sortie de l'école primaire et alors
» même qu'elle ne la fréquenterait pas, reçoive l'instruction gym-
» nastique préparatoire à l'instruction militaire.

» Cette instruction est donnée par les instituteurs, qui reçoivent
» à l'école de recrues les connaissances requises pour cet enseigne-
» ment. »

» Les cantons veillent de plus à ce que l'enseignement gymnas-
» tique préparatoire aux exercices militaires soit donné à tous les
» jeunes gens depuis leur sortie de l'école jusqu'à l'âge de 20 ans.

» Pendant les deux dernières années de cet enseignement, la
» Confédération est autorisée à joindre l'exercice à feu au manie-
» ment des armes.

» La Confédération adressera aux cantons les instructions néces-
» saires pour la mise à exécution de ces prescriptions. »

Ainsi est tranchée la question qui séparait la grande majorité des instituteurs de la Suisse allemande des instituteurs de la Suisse française et de la Suisse italienne; car l'organe scolaire de cette dernière, l'*Educatore*, de Lugano, s'était aussi prononcé contre le militarisme. Le Conseil national n'est pas allé jusqu'où le congrès de Winterthur aurait voulu qu'il allât et n'a pas assimilé complètement les instituteurs aux autres citoyens. Après comme avant, les membres du corps enseignant primaire formeront une catégorie à part. Toutefois, ils devront faire une école militaire, puisque l'on peut exiger d'eux qu'ils fassent faire l'exercice à feu à leurs élèves, à moins que pour cette partie de l'enseignement, qui ne sera donnée éventuellement que dans les deux dernières années, on ne se serve des instructeurs.

La jeunesse, en revanche, sera préparée au maniement des armes par un long apprentissage et une gymnastique organisée *ad hoc*.

La défense nationale est d'un très grand intérêt pour la Suisse, et tout Suisse est soldat de par la Constitution fédérale. Mais nous espérons que, dans l'organisation de l'enseignement de la gymnastique militaire, on ne perdra pas de vue qu'elle ne doit pas nuire à la culture de l'esprit et du cœur et que celle-ci restera, comme elle doit l'être, le principal but de l'éducation populaire.



ENTRETIENS D'OUTRE-TOMBE

entre le P. Girard et le Président Laurent Frossard (1).

Le P. Grégoire Girard. Ah ! c'est vous, Monsieur Laurent ! Je ne vous dirai pas que je suis heureux de vous voir, vous pourriez vous imaginer que je désirais votre fin sur la lettre où vous rendiez la justice aux hommes. Mais je ne suis pas fâché cependant de pouvoir m'entretenir un peu avec vous des affaires publiques, des intérêts de la patrie, de l'humanité et de ceux de l'éducation de la jeunesse, mon premier et mon dernier amour dans ce monde que vous venez de quitter. Quoique je sois entouré ici de presque tous ceux qui furent mes amis dans ce Fribourg que j'aimais tant, Jean de Montenach, Pierre Appenthel, Charles Schaller, Pierre Landerset, et ce François Duc, cet homme si méconnu, au cœur d'or, je suis vraiment bien aise de pouvoir vous serrer la main.

Frossard. Si quelque chose pouvait adoucir les regrets que me laisse l'existence terrestre, c'est bien la cordialité de votre accueil. Merci ! vénérable ami. A l'Elysée comme sur la terre, vous êtes bien toujours l'homme de cœur que j'ai admiré et aimé, quoique je n'aie pas eu l'avantage de vous approcher beaucoup en dehors de certaines circonstances et de ces moments agréables que j'ai passés à la table de votre communauté, à l'occasion de quelques grandes fêtes.

Le P. Girard. J'ai hâte de savoir ce qui se passe à Fribourg. Y est-on toujours si divisé en politique, en religion et en éducation ?

Frossard. Plus que jamais, révérend père ! Les partis y sont aux prises presque comme aux mauvais jours de 1823 et de 1845-46. La révision de la Constitution fédérale qui s'est opérée au commencement de cette année et que le peuple suisse a sanctionnée par son vote le 19 avril est venu accroître l'intensité de la lutte, en donnant une force nouvelle à la minorité radicale vaincue en 1856 et l'espoir d'un changement à la situation politique. La révision de la Constitution fédérale de 1848, a eu et peut avoir surtout, on ne saurait se le dissimuler, des conséquences incalculables pour cette éducation qui vous a toujours tant tenu au cœur et à laquelle vous prenez encore un vif intérêt. Par cette révision, l'instruction populaire est devenue une affaire fédérale, de cantonale qu'elle était auparavant; elle a été rendue obligatoire et gratuite comme vous l'aviez en grande partie établie et comme vous cherchiez à l'organiser complètement dans

(1) Laurent Frossard, né à Romanens, en Gruyère, le 10 août 1789, et mort à Fribourg, le 1^{er} août 1874, a fourni une longue carrière juridique et politique qui a commencé dans l'étude d'avocat de l'éloquent Pierre de Landerset. Membre du Grand Conseil depuis la révolution démocratique de 1830, il n'a pas cessé d'y siéger jusqu'à sa mort et a fait aussi partie constamment du tribunal d'appel, sauf les quelques années qu'il a passées au Conseil d'Etat après 1830. Il a présidé souvent le Grand Conseil et le tribunal suprême, cumulant avec ces fonctions, pendant un certain temps, la chaire de droit civil dans la petite Académie fribourgeoise.

votre école de 1804 à 1823. Mais ce qui vous étonnera et peînera peut-être, c'est qu'on travaille à exclure tous les membres du clergé sans exception de l'école publique. La loi fédérale ne va pas si loin et parle simplement d'une direction de l'Etat. Mais tandis que la majorité chez nous s'en tient à la lettre au texte de l'article, la minorité en interprète le sens autrement et pense y trouver que la direction des écoles doit être civile et laïque à tous les degrés. Civile ou *staattlich*, comme disent, je crois, les allemands, la direction supérieure de l'instruction publique l'a toujours été officiellement dans notre canton depuis la création des conseils d'éducation en 1798. Mais la minorité espère que la Confédération ira plus loin et donnera à l'article le sens qu'elle désire. Déjà même par l'organe de son plus éloquent représentant, elle est allée jusqu'à réclamer une enquête fédérale de l'instruction publique de par la Confédération; ce à quoi vous pensez bien que le gouvernement n'est pas d'humeur à se prêter. Ce serait se reconnaître arriéré au premier chef et on ne peut pas exiger cela d'un gouvernement.

Le P. Girard. Ce qui se passe aujourd'hui ne m'étonne pas autant que vous pouvez le supposer. Quoique passablement idéaliste, on me l'a reproché souvent, j'ai eu souvent la vue plus longue que mes critiques et même que tel homme d'Etat soi-disant perspicace. Quand en 1801, l'instruction publique, qui avait déjà été une affaire centrale depuis la révolution helvétique, fut rendue aux cantons, je prévis ce qui arriverait un jour.

Sous le régime helvétique, vous le savez, l'école, non-seulement populaire, mais à tous ses degrés, dépendait du Directoire de cinq membres qui gouvernait, ou plutôt du ministère des arts et des sciences. Le premier ministre qu'ait eu ce régime, le plus actif et le plus éclairé, c'était Albert Stapfer, un ministre du St-Evangile, par parenthèse. Le second était encore un ecclésiastique, un prêtre catholique, M. le chanoine Mohr, de Lucerne, un patricien très éclairé et très instruit. Ces deux messieurs appartenaient tous deux à la catégorie de ceux que certain parti nommait philosophes. Ils avaient comme moi étudié Kant avec prédilection, mais en esprits indépendants et qui ne se contentent pas de jurer sur la parole du maître.

Dans notre canton, où la présidence du Conseil d'éducation (qu'avait institué le directoire présidé alors par Laharpe, sur la proposition de Stapfer) appartenait officiellement à l'un des cinq membres de la Chambre Administrative qui avec le préfet national représentaient l'autorité exécutive. C'était en réalité le vice-président de ce conseil qui en était le chef et l'âme. Ce chef était encore un prêtre, mon ami et cousin le chanoine Fontaine, et avec quel dévouement et quel zèle pour le progrès! ceux-là seuls peuvent le savoir qui l'ont vu à l'œuvre, de 1798 à 1802. L'intrépide chanoine Fontaine fit tout ce qui était humainement possible pour nettoyer l'étable d'Augias, c'est-à-dire pour réformer le collège St-Michel, et, chose horrible (horrible dictu), non-seulement l'enseignement classique et supérieur, mais la théologie elle-même, que nous regardions lui et

moi comme surannée et misérable, et dont la transformation était nécessaire pour assurer le progrès dans le canton en éclairant ses chefs spirituels. J'étais alors curé de Berne. Mais mon *alter ego*, Fontaine, me destinait un rôle important dans la rénovation qu'il méditait, comme directeur des études et de l'école normale qu'il se proposait d'établir. Mais nous avions beau appartenir au clergé, le parti noir ne voulait pas de nous et encore moins de nos projets de réforme, toute innovation était un crime aux yeux des obscurants, on songeait d'ailleurs depuis longtemps au rappel des Jésuites, dont les membres épars s'agitaient encore dans la Russie et ailleurs, et que les théoriciens de l'absolutisme représentaient comme les sauveurs de la société envahie par *les flots de la Révolution*. La politique qui commençait à prévaloir dans les conseils de la nation, contribua à détruire nos calculs et nos espérances. Les fédéralistes triomphant des unitaires rendirent la direction de l'instruction publique aux cantons. Je fis part de mon chagrin et de mes pressentiments au noble Wessenberg, qui avait uni ses efforts aux nôtres pour la régénération des études, et qui gémissait avec nous de la mesure rétrograde qui allait perdre l'école en la décentralisant. Je déplore certainement l'intolérance irrégulière qui, sous le nom de liberté et au mépris du droit commun, veut écarter de l'enseignement les ecclésiastiques les plus qualifiés pour la diriger par leurs talents et leur mérite. Mais en ce qui concerne le canton de Fribourg et plusieurs autres cantons catholiques, pourquoi le clergé s'est-il opposé à tout progrès quand ce progrès pouvait être accompli par ses propres représentants? Pourquoi cet acharnement à vouloir absolument se laisser influencer, dominer, berner par les Pères de la ruse, au point de les préférer aux enfants du pays, à des prêtres indigènes qui ne respiraient que l'amour du bien, du beau et du vrai, qu'animaient le patriotisme, l'amour de Dieu et des hommes, le désir de la prospérité publique? Quel intérêt réel des exotiques pouvaient-ils prendre à l'avancement moral et intellectuel de la république fribourgeoise et de la Confédération? Et c'est cependant pour les rétablir au collège qu'on nous a évincés et persécutés de la façon la plus indigne. Pour moi, je leur pardonne bien volontiers. Je leur pardonnais déjà au moment où, pour me punir de ce qu'on appelait mon hérésie, mon rationalisme, mon Voltairianisme, on allait jusqu'à exhumer deux fois de suite, au cimetière de St-Pierre, les ossements de ma généreuse mère Barbe de Landerset, à laquelle on reprochait d'avoir donné le jour à un hérésiarque! Oui, alors déjà, en regardant le Crucifié, j'ai pardonné à la fanatique qui avait organisé cette profanation. Notre hérésie ne consistait cependant qu'à travailler à rendre ce pays vraiment digne du nom suisse, ardent pour le bien public et désireux de revenir à ces habitudes de travail qui avaient fait de Fribourg, au 15^{me} siècle, une république intelligente, laborieuse, où, si l'on en croit la tradition, l'honneur des métiers était tel que les maîtres d'état qui faisaient partie des 200 ne prenaient pas toujours le temps de déposer leurs tabliers de cuir et leurs bonnets de coton quand la cloche les appelait à l'Hôtel de ville.

Mais vous, mon cher Président, lorsque vous siégiez au Conseil d'Etat et

au Conseil d'éducation en 1834 avec ce Jean de Montenach que vous allez voir ici tout à l'heure et qui sera fort aise de vous retrouver, vous avez aussi essayé de réformer l'instruction classique et supérieure, en même temps que vous donniez une impulsion salutaire à l'instruction populaire par la création d'un inspecteur général et plus tard de deux inspecteurs, l'un pour la partie française et l'autre pour la partie allemande du canton. Je sais comment vous avez été reçu. (*La suite au prochain numéro.*)

CORRESPONDANCES.

Paris, 6 décembre 1874.

Monsieur,

Le Conseil fédéral ayant bien voulu me désigner comme commissaire national pour l'exposition des sciences géographiques qui doit avoir lieu au printemps prochain, à Paris, en même temps que le congrès international, j'ai pensé que la Société dont vous êtes le Rédacteur en chef, doit compter, parmi ses membres, quelques personnes qui pourraient être désireuses de profiter de cette occasion pour faire connaître leurs travaux.

Je viens donc faire appel à votre obligeant intermédiaire pour faire connaître à ceux de ces membres que cela peut intéresser, les conditions à remplir pour être admis comme exposant, les règlements et la classification de l'exposition, en même temps que les sujets qui doivent être discutés au congrès.

Je prends en conséquence la liberté de vous adresser sous bande, par le courrier de ce jour, les documents relatifs à cette réunion scientifique, avec prière de m'aider de votre expérience pour que la Suisse soit dignement représentée par des travaux d'une réelle valeur.

Je tiens à votre disposition autant de ces formules que vous pourrez en désirer, et je viens vous prier, Monsieur, de m'indiquer à qui je dois m'adresser pour la même démarche auprès de la Société des instituteurs de la Suisse allemande.

Dans l'espoir que ma demande sera bien accueillie, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de tous mes sentiments distingués.

W. HUBER, lieut.-col. fédéral (1)

76, rue Miroménil.

(1) M. Huber-Saladin, ancien attaché à la légation suisse à Paris, est l'un de nos littérateurs les plus distingués. Il s'est fait connaître par sa biographie de Rossi dans la Revue de Paris et ses vers à Lamartine, dont il était l'ami, et auxquels ce dernier répondit par un magnifique éloge de la Suisse et une splendide glorification du Léman et qui commence par ce vers :

« Adore ton pays et ne l'arpenle pas. »

Vevey, le 3 décembre 1874.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez donné dans l'*Educateur* (n° 22, page 355) un résumé de la Notice sur les écoles normales du canton de Vaud pour 1874, dans lequel nous lisons :

« L'éducation des élèves-maîtres au point de vue du savoir-vivre et de la discipline à l'extérieur laisse à désirer. On s'en prend à l'organisation défectueuse des pensions où il y a trop de liberté. L'idée d'un internat ou séminaire pour les deux classes inférieures de garçons a été émise par un maître.

C'est bien en résumé ce que dit cette notice (pages 25 et 26), mais elle ajoute encore :

« Le même maître croit aussi qu'une bonne chose serait l'organisation de conférences ou soirées, dans lesquelles les maîtres viendraient tour à tour s'entretenir avec les élèves et leur parler surtout de ce qui leur manque au point de vue de l'éducation. »

En 1863, à propos d'un concours ouvert par la Société d'utilité publique, Monsieur Favez, actuellement membre du conseil des écoles normales, et moi avons exprimé, dans un mémoire présenté, des idées analogues. Qu'il me soit permis de rapporter ce que nous disions à cet égard :

« On ne saurait douter que l'Ecole normale, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'ait rendu, depuis sa fondation, des services éminents. Cependant, il est certains reproches que l'on pourrait faire à l'organisation de cette institution : son installation dans un centre populeux, la dissémination des élèves dans toutes les parties de la ville de Lausanne, la nécessité où se trouve chacun d'eux de chercher une pension en rapport avec ses facultés pécuniaires sont, ce nous semble, de graves défauts ; car de deux choses l'une, ou l'élève vit isolé, ou il fréquente une société qui, comme nous l'avons vu dans beaucoup de cas, n'est propre qu'à le mettre en opposition avec les devoirs qu'il devra remplir plus tard. Celui qui ne trouvera, dans la famille où il vit, aucun secours intellectuel, s'en éloignera certainement, ses principes moraux se relâcheront peu à peu, et il est à craindre qu'en dernier résultat il ne soit incapable, malgré les connaissances qu'il pourrait acquérir, de devenir un instituteur recommandable. Nous voulons même supposer que l'élève sache se garantir de toute mauvaise suggestion, il ressortira néanmoins de sa position isolée un grave inconvénient : il se concentrera en lui-même ; sans doute qu'il apprendra à réfléchir, mais son développement social en souffrira, et si quelques circonstances favorables ne le forcent pas à se produire dans la bonne société, il est à craindre qu'il ne sorte de l'Ecole normale avec la réputation d'un ours mal léché. Enfin, les élèves n'ayant de contact, dans leur pension, qu'avec des gens d'une éducation inférieure à la leur supposeront, tout naturellement, qu'ils sont des êtres supérieurs, leur orgueil s'enflera, ils n'ouvriront la bouche que pour

» parler *sciences*, et finiront par être classés dans la catégorie des *pédants*.

» Ces considérations nous feraient pencher vers une autre organisation des écoles normales, en un mot, vers *une sorte de séminaire*. Nous voudrions le placer, non point tout à fait à la campagne, mais près de Lausanne, afin que l'on pût profiter des lumières de professeurs qui ne voudraient pas s'établir dans une localité isolée et abandonner les jouissances de la Société. Ce séminaire devrait avoir un *directeur*, homme dévoué demeurant dans la maison, et au moins *deux professeurs*, logeant aussi dans l'établissement, chargés de la surveillance et de la tenue de l'Ecole normale. Les repas pris en commun seraient eux-mêmes une leçon de civilité et de bienséance; des conférences seraient organisées, et une ou deux soirées par semaine y seraient consacrées; là les élèves seraient exercés à la discussion, ainsi qu'à l'art de parler en public et de s'énoncer avec clarté et intelligence; les conversations qui s'établiraient dans ces réunions auraient l'avantage de leur faire comprendre qu'ils doivent apprendre beaucoup de choses, avant de devenir des hommes sérieux; la pédanterie disparaîtrait, les manières se poliraient au contact de gens bien élevés, et la sociabilité des futurs régents y gagnerait certainement.

» Nous voudrions que la salle où se tiendraient ces conférences fût, chaque soirée, ouverte aux élèves comme aux maîtres et qu'ils pussent s'y livrer à certains jeux autorisés par la direction. En tout cas, cette organisation faciliterait beaucoup l'enseignement de la musique instrumentale.

» Dans les heures de congé, les élèves pourraient aussi obtenir la permission d'aller à la ville.

» Un tel pensionnat aurait encore un avantage inappréciable sur l'organisation actuelle, en ce sens que la plupart des élèves, sortant de familles pauvres ou peu favorisées des dons de la fortune, n'apportent pas toujours à la ville des habitudes d'ordre et de propreté; dans l'état actuel des choses, ces habitudes se modifieront difficilement, tandis que dans un séminaire, sous une surveillance active et paternelle, tout cela disparaîtrait rapidement.

» La vie de famille de l'internat est aussi éminemment propre au développement religieux de l'individu; le culte du matin et du soir, les prières avant les repas entretiennent le zèle et la ferveur chez les élèves; or il est évident que sous ce point de vue si important, un pensionnat présente un grand avantage et réunit des conditions qu'il serait impossible d'obtenir au moyen de toute autre combinaison.

« La vie en commun serait, nous en sommes persuadés, meilleur marché que toutes ces pensions isolées, et les avantages qui en ressortiraient habitueraient d'avance le régent à une vie de famille qui adoucira ses mœurs, le disposerait au support et à l'amitié envers ses semblables, en un mot, en ferait un être sociable et capable de donner un bon exemple lorsque, plus tard, il se trouverait à la tête d'une école, et en con-

» tact avec les parents de ses élèves, qui ne pourraient que gagner à son
» voisinage.

» L'école des institutrices, devant avoir la même forme, présenterait en
» général les mêmes avantages.

» Le temps des jeunes filles y serait plus profitablement employé; le
» soin à donner au linge de la maison, à l'ordre et à la bonne tenue de
» l'établissement, à la cuisine, à l'achat de certaines provisions de ménage,
» toutes choses où les élèves devraient être employées dans une certaine
» mesure, les formeraient à la vie de famille et les mettraient à même de
» donner plus tard des leçons d'économie domestique qui auraient d'au-
» tant plus de valeur qu'elles ne les auraient pas seulement entendues, pen-
» dant leur séjour à l'école, mais qu'elles les auraient mises en pratique.»

Telle était, en 1863, notre manière de voir, et dès lors elle ne s'est pas modifiée.

Permettez-moi encore une considération qui vient à l'appui du système développé dans notre citation.

L'internat a encore l'avantage d'habituer l'élève à une bonne distribution de son temps, car les heures de travail et celles de récréation sont rigoureusement fixées; les exemptions de leçons ne peuvent pas être prises sans raison, j'estime même que les soirées de conférence et d'amusement doivent être mises à cet égard sur le même pied que les leçons.

On a si bien compris cela dans le canton de Zurich, qu'à Kussnacht l'internat est obligatoire pour les deux premières années du séjour à l'école; mais on a été trop loin, cet internat est si sévère qu'il peut avoir pour effet le dégoût et la lassitude. La troisième année, les jeunes gens doivent loger hors de l'établissement.

Je ne puis m'empêcher de faire à cet égard une observation : n'est-il pas préférable de laisser les élèves de tout âge en contact avec la société, dans une juste limite et sous une surveillance convenable, que de les cloîtrer pendant deux ans et de leur lâcher la bride tout à coup sans qu'ils aient aucune connaissance du monde?

En 1868, lors de la discussion de la loi actuelle, le bureau de la Société d'utilité publique publia une brochure intitulée : *Du projet de loi sur les écoles normales*, dans laquelle on trouve discutés les principaux points de ce projet. Cette brochure, qui renferme au complet la citation que je viens de faire, fut distribuée à tous les membres du Grand Conseil. Le moment, paraît-il, n'était pas encore venu de songer à un internat, puisque la loi conserva le système des pensions; mais aujourd'hui que cette idée semble prendre faveur, je serais charmé, pour ma part, que l'*Educateur* entrât dans une discussion qui, sans aucun doute, produirait les meilleurs effets et éclairerait la question.

Veuillez, Monsieur le Rédacteur, excuser la longueur de cette lettre et agréer l'expression des sentiments de haute considération de votre dévoué

V. BUVELOT.

Malvilliers, le 8 décembre 1874.

Le dimanche, 29 novembre, un cortège nombreux et ému suivait à la dernière demeure, au cimetière de Boudevilliers, le convoi funèbre de M. Ulysse Guyot, ancien régent à Valangin. Je crois être agréable à vos lecteurs en vous envoyant les paroles sympathiques qu'a prononcées, sur la tombe de cet instituteur émérite, M. Arnold Guyot.

« Ce n'est pas sans un sentiment douloureux que les membres du corps enseignant primaire, comme aussi ceux de l'administration de son fonds de secours et de prévoyance, présents à cette cérémonie funèbre, viennent payer un tribut de justes et sincères regrets, adresser un dernier et bien cordial adieu au cher collègue qu'ils accompagnent aujourd'hui au champ du repos, présenter enfin l'expression de leur vive sympathie à sa famille visitée par le deuil.

» Nous n'essaierons pas — car ce n'est ici ni le lieu, ni le moment — de vous retracer la vie de notre ami, M. Ulysse Guyot, ancien instituteur à Valangin, pendant la carrière pédagogique de 47 ans qu'il a fournie, mais parmi les belles et nombreuses qualités qui distinguèrent ce pédagogue d'élite, il en est une que nous ne pouvons passer sous silence, parce qu'elle constitue à nos yeux le témoignage le plus flatteur peut-être qui puisse être rendu au fonctionnaire public : c'est que, en tout temps, et dans tous les domaines où il a été fait appel à ses lumières et à son activité, notre collègue a toujours été l'homme du devoir ; les fatigues et les peines, il les oubliait lorsqu'il s'agissait de se rendre utile à ses concitoyens. Aussi, est-ce à ce fait qu'il est permis d'attribuer en quelque manière la grave maladie qui l'a soudainement surpris dans l'exercice de ses fonctions, alors qu'il se sentait encore les forces et la vigueur du jeune homme, et qui, après l'avoir forcé à une retraite d'autant plus pénible qu'elle a été pour lui moins un repos qu'une suite de rechutes, vient enfin de le conduire au tombeau.

» Et à supposer que le Dieu auquel il s'est toujours confié et qu'il aimait de tout son cœur, en eût décidé autrement à son égard, nous avons l'assurance que, en dépit de ses 67 ans, notre bien-aimé collègue serait encore aujourd'hui au poste du devoir, à la tête de la classe qu'il a desservie pendant plus de 40 années, au milieu de ses chers élèves auxquels il départait avec un dévouement sans bornes les bienfaits d'une saine éducation.

» Et ce qu'il a déployé de bonne volonté, de zèle et de régularité dans le champ d'activité que la Providence lui avait assigné, demandons-le aux pères et aux mères de la localité où il a été le fidèle et consciencieux éducateur de deux générations, et qu'il aimait à l'égal de son endroit natal ? Toujours le premier et le dernier au travail, il oubliait les heures dans la salle des leçons, et son courage semblait augmenter en raison directe des années de sa vie. Hâtons-nous de dire que cet attachement au devoir, cette persévérance dans le travail ne furent pas méconnus : à la suite de l'épreuve qui vint contraindre M. Ulysse Guyot à résigner ses fonctions, les

autorités communales de Valangin tinrent à honneur de donner à leur respectable instituteur une marque sensible de leur affection, aussi bien qu'un touchant témoignage de leur reconnaissance pour ses bons et loyaux services, par un acte qui les honore autant que celui qui en a été l'objet. Nous ferions une regrettable omission si nous n'ajoutions que notre cher collègue a été l'un des fondateurs de la caisse de secours et de prévoyance des instituteurs primaires, qu'il en a été l'honorable président pendant 21 ans consécutifs et jusqu'au moment de sa retraite de l'enseignement, et que par l'intérêt aussi actif que désintéressé qu'il y a constamment voué, il a pour une large part contribué à la prospérité de cette philanthropique institution.

» Serait-il besoin de dire enfin que M. Ulysse Guyot s'est toujours fait non-seulement un devoir, mais encore un vrai plaisir d'assister avec une scrupuleuse régularité aux conférences d'instituteurs, qu'il vivifiait par ses lumières, sa longue expérience et ses judicieux conseils ?

» Nous ne croyons pouvoir mieux terminer qu'en appliquant à notre cher frère défunt quelques paroles empruntées au discours prononcé sur la tombe de son parent, ami et collègue, M. Auguste Jacot, instituteur à Boudry, sous les directions duquel il fit, en qualité de sous-maître, ses premiers pas dans la carrière pédagogique : « Nous aurons toujours des sièges garnis aux conférences générales, mais toujours, hélas ! une place y restera vide. » Puisse cet homme de bien, ce citoyen dévoué, cet instituteur modèle, ce bon père de famille enfin, qui est retourné vers son Dieu Sauveur le sourire sur les lèvres, puisse-t-il avoir parmi nous beaucoup d'imitateurs ! »

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de la littérature française à l'usage des gymnases et des maisons d'éducation, par J. CART, professeur d'histoire et de littérature française. ouvrage approuvé par les départements d'instruction publique de Vaud et de Neuchâtel. — Georges Bridel, éditeur, 1874 ; 536 pages, prix : 4 fr.

A peine cet ouvrage avait-il vu le jour qu'il était salué d'une critique fort vive, dont l'auteur, M. Henri Secretan, tout en disant qu'il ne faut rien exagérer, exagérait lui-même singulièrement les défauts du travail considérable et intéressant de M. Cart.

Tout d'abord M. Henri Secretan, que nous ne connaissons que par son opuscule, mais qui ne manque ni de connaissances ni de verve, prétend que mieux vaut avoir quelques auteurs de prédilection et les avoir lus plusieurs fois que de connaître toutes les histoires littéraires du monde.

Mais encore pour lire ces auteurs, faut-il les connaître et quoiqu'on ne puisse qu'approuver l'étude des auteurs, qu'elle soit même, comme le dit M. Secretan, bien préférable à l'étude d'une histoire littéraire, nous ne sachions pas que l'un empêche l'autre ; et qui a dit à M. Secretan que M.

Cart fasse étudier son livre et l'explique à ses élèves sans joindre à cet enseignement la lecture et l'analyse des textes ou de quelques morceaux des auteurs qui font l'objet de ses appréciations? Le critique semble oublier tout à fait que l'anthologie qu'il préfère ne pouvait trouver place dans le livre de M. Cart, qu'autre chose est une chrestomathie, autre chose un recueil de morceaux. Mais ce dernier, au dire toujours de son Aristarque (nous ne voudrions pas dire Zoïle), n'a pas su échapper à la monotonie et à la sécheresse d'une nomenclature et de la méthode chronologique pure et simple. Il y a encore une certaine exagération dans ce reproche, ainsi que dans plus d'une observation relative à l'appréciation des auteurs. Après cela, nous ne dirons pas avec M. Cart que les tragédies de Voltaire soient la partie la plus *durable* des œuvres de cet écrivain. Mais qu'au point de vue de l'éducation de la jeunesse, elle en soit la plus *saine*, je ne pense pas non plus qu'on puisse le contester, et c'est aussi un peu d'éducation, et non uniquement de littérature, qu'il s'agit dans l'ouvrage de M. Cart.

M. Merle d'Aubigné peut n'être pas un écrivain de style aux yeux de bien des gens; il a de bien belles pages, des pages émouvantes et dramatiques qui élèvent l'âme, même d'un catholique qui ne partage pas ses prédilections et ses enthousiasmes. Or, d'après la Bruyère, à quoi reconnaît-on l'excellence même littéraire d'un livre, sinon aux sentiments généreux qu'il inspire?

Nous sommes certainement bien loin d'être toujours d'accord avec M. Cart quant aux jugements qu'il porte, dans ses sympathies pour quelques écrivains, par exemple pour Madame de Krüdener. Il sacrifie trop, pour un historien littéraire, à ses tendances rigoristes ou à ses préventions religieuses, et M. Secretan en a donné quelques exemples saillants au point de vue de l'art; on regrette aussi, avec M. Secretan, qu'il n'ait pas toujours su fondre ses remarques avec celles des écrivains auxquels il a emprunté leurs jugements et qu'il n'ait pas enchâssé dans son récit plus de passages saillants des auteurs qu'il apprécie. Mais en dépit de toutes ses imperfections, le livre de M. Cart n'en est pas moins supérieur aux ouvrages du même genre qui sont sortis de plumes de la Suisse française depuis la mort de Vinet, et que M. Secretan paraît ne pas bien connaître.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

ARGOVIE. — Le peuple de ce canton a rejeté et la loi qui augmentait le traitement des instituteurs et l'augmentation de la solde des gendarmes. La conséquence du premier de ces votes se fait déjà sentir. Plusieurs instituteurs ont donné leur démission. Bien d'autres suivront.

Les motifs du rejet sont avant tout économiques, le peuple ne paie pas volontiers. L'*Allgemeine Schweizer-Zeitung* prétend aussi que les allures des jeunes instituteurs ont contribué à ce résultat. Les populations de ce canton, plus évangéliques qu'on ne pense, sont blessées du mépris qu'une

partie du corps enseignant montre pour la Bible, traitée par eux de légende et de l'abandon complet du service divin. Ainsi, pendant que dans tel canton on reproche aux instituteurs leur attachement à l'orthodoxie, c'est le contraire qu'on leur reproche dans tel autre. Un instituteur, comme tout autre citoyen, doit être certainement libre dans ses convictions orthodoxes ou non. Mais ce qu'on peut et doit attendre de lui, dans l'enseignement populaire et obligatoire surtout, c'est qu'il respecte dans ses leçons les convictions des familles, ce qui peut se faire sans renoncer aux siennes. Mais il faut du tact.

Le rejet par le référendum populaire de l'augmentation des traitements des instituteurs a eu pour résultat une sorte de *tolle* dans la presse contre cette institution démocratique. C'est le cas d'étudier de près cette question dont on était si épris, il y a quelque 30 ans. L'instruction civique a la mission de traiter ces sortes de choses, mais à la lumière des principes plutôt que de telle ou telle circonstance.

NEUCHÂTEL. — La Société pédagogique de ce canton a composé son bureau de MM. Fallet, à Couvet, président; Miéville, à Travers (membre du Comité central des instituteurs de la Suisse romande); Sandoz, à Môtiers; Magnin, à Buttes; Favre, à Fleurier. Dans la circulaire de ce nouveau comité, nous remarquons les paroles suivantes : Notre Société réorganisée et rajeunie, il y a quatorze ans, ne marche plus avec la même » vigueur que vous lui avez connue. Que chacun s'applique donc à faire » revivre les beaux jours d'autrefois; nous y parviendrons en soutenant » par notre présence et notre activité les conférences de districts. » Nous ne pouvons que faire des vœux pour que l'espoir qu'exprime ici le Comité de novembre 1874 se réalise en 1875. Depuis quelque temps aussi les communications que nous recevions assez fréquemment pour l'*Educateur* de la part des instituteurs sont devenues plus rares. Elles ont cependant toujours été bien accueillies. Il est toutefois juste de dire que certaines conférences, celle du cercle de Neuchâtel entre autres, montrent une louable activité. Pourquoi plusieurs dorment-elles du sommeil de la marmotte?

Aux dernières conférences générales des instituteurs neuchâtelois, M. le docteur Guillaume, directeur du pénitencier de Neuchâtel, dont on ne peut que louer l'activité qu'il déploie dans le triple domaine de la réforme pénitentiaire, de l'instruction publique et des études historiques, a fait aux instituteurs primaires l'exhibition de tableaux en projet pour l'avancement de la culture intellectuelle par la technologie. Ces tableaux, au nombre de 6, pour le moment, représentent une machine à fabriquer le papier, — une usine à gaz, — l'horlogerie, — un moulin à moudre le blé, — une scierie à eau, à vapeur, — la machine à vapeur. Le directeur du pénitencier espère les faire exécuter cet hiver dans l'établissement qu'il dirige.

Déjà le personnel du pénitencier a exécuté des dessins de bancs, tables, pupitres, et du mobilier scolaire en général, dont M. Guillaume propose l'adoption aux Commissions d'éducation. Il a bien voulu les mettre sous nos yeux et nous ne pouvons qu'applaudir au zèle intelligent et sympathi-

que avec lequel les besoins scolaires sont appréciés par l'honorable ami des progrès de l'instruction publique, l'auteur de l'*Hygiène scolaire*. L'un de ces dessins représente le plan d'une salle d'école contenant 26 bancs-tables à 2 places, à grande, moyenne et petite dimension. Quoi qu'on nous ait dit à Winterthour sur l'inconvénient de ces bancs-tables à 2 places auxquels quelques directeurs d'école préfèrent les longs bancs destinés à six élèves, nous persistons à penser que le premier système est préférable, surtout en le combinant avec les améliorations apportées par la Suède et qui permettent d'approprier les sièges et les tables à la taille des enfants.

Au nombre des services réels rendus à l'instruction publique par M. le docteur Guillaume secondé par M. Favre, directeur du Gymnase cantonal, nous signalerons encore la publication du *Rameau de sapin* dont nous avons lu avec un vrai plaisir les articles sur les *frelons* de M. Gebhart et le récit relatif à un élève de 13 ans qui a failli périr dans le lac, entraîné par un brochet qui lui a couvert la jambe de morsures plus ou moins aiguës. Ce n'est point là une fable ou un récit inventé à plaisir, mais une histoire véritable que nous reprodui- rons si nous en avons la place.

Des articles de ce genre, en piquant la curiosité des jeunes gens, développent l'esprit d'observation et sont bien propres à leur donner le goût des études et en particulier de celle de la nature que les réunions du club jurassien contribuent à éveiller et qui a la chance d'être favorisée dans la sphère scientifique proprement dite par une société vivace et persévérante. Heureux naturalistes ! que n'en pouvons-nous dire autant des littérateurs et des historiens !

ANGLETERRE. — Le *School-Board-Chronicle* de Londres, en reproduisant l'article de notre chronique scolaire relatif à l'éducation des fils de Louis-Philippe et du prince impérial d'Allemagne, ajoute que le roi de Hollande a fait donner à son fils une éducation privée dans une école privée de la Haye, et l'a envoyé ensuite faire ses études académiques à l'université de Leyde.

ALLEMAGNE. — L'anniversaire de la naissance du philosophe éducatif Herbart sera célébré le 4 mai 1876. Nous donnerons une notice sur ce grand esprit dont on ignore jusqu'au nom dans une très grande partie de notre pays.

AVIS.

Seront inscrites comme abonnées à l'EDUCATEUR toutes les personnes qui n'auront pas renvoyé ou le N° 1 ou le N° 2 de 1875, avec le mot REFUSÉ accompagné de leur signature.

Le Rédacteur en chef : A. DAGUET.